**N° 7518**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 144 de l’Organisation internationale du travail sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, signée à Genève, le 21 juin 1976** |

**Résumé**

Le projet de loi 7518 a pour objet d’approuver la Convention n° 144 de l’Organisation internationale du travail (ci-après « OIT ») concernant les tripartites destinées à promouvoir la mise en œuvre des normes internationales du travail.

La Convention n°144 vise la mise en œuvre de procédures qui assurent des consultations efficaces entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales jouissant de la liberté syndicale sur des questions concernant les activités de l’OIT.

Le présent projet de loi n’entraînera pas de modification des dispositions légales afférentes de droit luxembourgeois.